



D.2017.02.01.4.6

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 1<sup>er</sup> Février 2017

**4 - GESTION DU PATRIMOINE**

**4.6 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS DU METRO - PHASE 2 - Avenant n° 3 au marché n° W 2014 11959 M : Charpente métallique - Couverture - Etanchéité - Lot 3 conclu avec le groupement d'entreprise SMAC/SERIN : Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille dix-sept, le premier février à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                                              | PRESENTS              | POUVOIR                         | ABSENTS<br>EXCUSES |
|----------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|--------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b>                    |                       |                                 |                    |
| ANDRÉ Gérard                                 | X                     |                                 |                    |
| AUJOLAT Michel                               | X                     |                                 |                    |
| BRIAND Sacha                                 | X (à partir de 10h20) |                                 |                    |
| CARNEIRO Grégoire                            | X                     |                                 |                    |
| CHOLLET François                             | X                     | X (M. Briand à partir de 10h20) |                    |
| DEL BORRELLO Marc                            | X                     |                                 |                    |
| GRASS Francis                                | X                     |                                 |                    |
| KELLER Bernard                               | X                     |                                 |                    |
| LAGLEIZE Jean-Luc                            | X                     |                                 |                    |
| LATTES Jean-Michel                           | X                     |                                 |                    |
| MARTI Marthe                                 |                       | X (M. Lagleize)                 |                    |
| MOUDENC Jean-Luc                             |                       | X (M. Lattes)                   |                    |
| TRAUTMANN Pierre                             | X (à partir de 10h20) |                                 |                    |
| TRAVAIL-MICHELET Karine                      | X                     |                                 |                    |
| <b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL</b> |                       |                                 |                    |
| AREVALO Henri                                | X                     |                                 |                    |
| LAFON Arnaud                                 | X                     |                                 |                    |
| <b>SITPRT</b>                                |                       |                                 |                    |
| BACOU Denis                                  | X                     |                                 |                    |

**SMTC**

7, esplanade Compans-Caffarelli  
BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20170207-20170201-4-6D-  
DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.2 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec le groupement d'entreprise SMAC/SERIN, le marché n° W 2014 11959 M, pour un montant de 333.890,06 € HT, pour les travaux du Lot 3 : Charpente métallique – Couverture - Etanchéité dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2015.09.16.6.8 du 16 septembre 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n°1 dont l'objet était de modifier le délai d'exécution contractuel et de commander des prestations complémentaires. Il représentait une augmentation du marché de 2,15%.

Par délibération D.2016.02.10.5.6 du 16 septembre 2016, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n°2 dont l'objet était de modifier la zone d'action du pont roulant et la ligne de vie existante en toiture. Le montant de l'avenant n° 2 a été arrêté à 13 131,89 € H.T. portant le montant du marché à 354 184,35 € HT soit une augmentation cumulée de 6,08 %.

Le présent avenant n°3, sans incidence financière, a pour objet de prendre en compte le transfert à la société GIRAUD CONSTRUCTIONS de la part de marché conclu avec la société SERIN. Ce transfert fait suite à la transmission universelle du patrimoine de la société SERIN à la société GIRAUD CONSTRUCTIONS.

Aux termes de l'avis du Conseil d'Etat n° 364.803 du 8 juin 2000, le transfert du contrat est subordonné à l'accord préalable de la collectivité publique.

La société GIRAUD CONSTRUCTIONS présente des garanties techniques et financières équivalentes à celles présentées par la société SERIN.

Elle se substitue à la société SERIN dans tous ses droits et obligations contractuels.

Le transfert de cette part du marché ne comporte aucune autre modification au marché.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 3 au marché n° W 2014 11959 M conclu avec le groupement d'entreprise SMAC/GIRAUD CONSTRUCTIONS.

.....

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

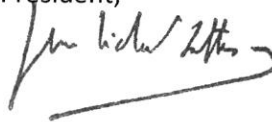
**ARTICLE 1** : AUTORISE la dépense correspondante.

**ARTICLE 2** : APPROUVE l'avenant n° 3 au marché W 2014 11959 M conclu avec le groupement d'entreprise SMAC/GIRAUD CONSTRUCTIONS.

**ARTICLE 3** : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

**ARTICLE 4** : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
Le Président,



**Jean-Michel LATTES**



# **EXTENSION DES ATELIERS DU METRO**

## **Travaux phase 2 Extension des ateliers du métro Borderouge**

---

### **AVENANT N° 3 LOT 03 – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE - ETANCHEITE**

---

DECEMBRE 2015

N° MARCHE N° W 2014 11959 M

---

Avenant de transfert SERIN CONSTRUCTION / GIRAUD CONSTRUCTION



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine  
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6  
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51  
Site : [www.tisseo.fr](http://www.tisseo.fr)

Accusé de réception et de lecture  
031-253100986-20170201-4-6D-  
DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017





## **ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT**

Dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro, un marché pour les travaux du Lot 3 : Charpente métallique – Couverture - Etanchéité a été conclu avec le groupement d'entreprise SMAC/SERIN.

Le présent avenant a pour objet le transfert à la société GIRAUD CONSTRUCTIONS de la part du marché conclu avec la société SERIN. Ce transfert fait suite à la transmission universelle du patrimoine de la société SERIN.

Cet avenant est sans incidence financière.

En conséquence :

- Les titulaires désignés à l'article 1 de l'Acte d'Engagement du marché n° W 2014 11959 M deviennent :
  - la société SMAC, dont le représentant légal est COSTES Fabien, mandataire du groupement conjoint
  - la société GIRAUD-SERIN CONSTRUCTIONS dont le représentant légal est BENETREAU Philippe agissant en qualité de Directeur,
- La domiciliation des paiements du marché est modifiée.

## **ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 3**

Le présent avenant de transfert prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **ARTICLE 3 – ADRESSE DU CONTRACTANT ET REGLEMENT DES COMPTES**

- L'adresse du siège social de la société GIRAUD-SERIN CONSTRUCTIONS est :  
1 avenue du Bois Vert  
31120 PORTET SUR GARONNE  
394 794 051 R.C.S. Angoulême
- Pour le règlement des comptes du marché, les indications sont celles mentionnées ci-après :
  - Compte ouvert au nom de : GIRAUD SERIN
  - Établissement financier : BNP PARIBAS
  - Code banque : 3004
  - Code guichet : 01328
  - Numéro du compte : 00013018181
  - Clé RIB : 04
  - IBAN : FR76 3000 4013 2800 0130 1818 104

## **ARTICLE 4 – RESPONSABILITES**

La société GIRAUD-SERIN CONSTRUCTIONS se substitue à la société SERIN dans l'exercice de la totalité des droits et obligations de celle-ci issus de l'exécution du marché n° W 2014 11959 M, tant dans ses relations avec le Maître d'Ouvrage qu'à l'égard des tiers.

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20170207-20170201-4-6D-  
DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017

## **ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant, ou ayant une cause antérieure au 1er janvier 2017.

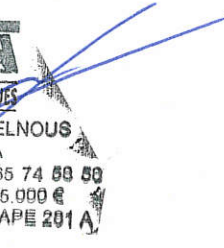
Fait en un seul original,  
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société SMAC (mandataire)  
(Cachet et signature)

  
84, Rue de Fenchoulet - BP 57036  
TOULOUSE CEDEX 2  
31006 06 10  
21 11  
31006 06 10 21 11

Pour la société SERIN  
(Cachet et signature)

  
**SERIN**  
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
B.P. 28 - SAINT-JEAN DELNOUS  
12170 REQUISTA  
05 65 74 02 14 - 05 65 74 58 58  
SAS AU CAPITAL DE 365.000 €  
SIRET 500 297 042 00010 - APE 201 A

Pour la société GIRAUD-SERIN CONSTRUCTIONS  
(Cachet et signature)

  
**GIRAUD-SERIN**  
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES  
Z.A. de Sansolles - BP 28  
12170 REQUISTA  
TEL : 05 65 71 02 04 - FAX : 05 65 74 58 58  
SAS AU CAPITAL DE 3 270 000 €  
SIREN 394 794 051 - APE 4399B

La SMAT agissant au nom et pour le compte du SMTC,  
(Cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture  
031-253100986-20170207-20170201-4-6D-  
DE  
Date de télétransmission : 07/02/2017  
Date de réception préfecture : 07/02/2017